

national peut payer à cette personne un montant égal à la taxe ou à toute partie de la taxe qui ne pouvait pas, aux termes du contrat, être ajoutée au montant payable à cette personne en vertu dudit contrat, pourvu que celle-ci en fasse la demande au ministre avant le 14 juin 1966, de la manière prescrite par le Ministre, et qu'il soit établi à la satisfaction du Ministre que la taxe a été payée.

#### Tarif des douanes

1. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste A au *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 24, 25, 179, 187c, 409f, 538h(1), 521(1), 521(3)a),

521(3)b), 522(6), 532g, 533, 536, 537, 537a, 537b, 537c, 537d, 537e, 538a, 538d, 538i(1), 538i(2), 540a) 540b), 540c), 540d), 541, 541a, 541b, 541c, 541d, 542, 542a, 543, 546, 546a, 547, 547a, 548, 548a, 548c, 549c, 549d, 549e, 549f, 569, 569a(1), 569a(2), 569a(3), 569a(4), 569a(5), 569a(6), 569b, 569c(1), 569c(2), 569d(1), 569d(2), 572a, 610, 798, 812, 812a et 812b, des énumérations de marchandises et des taux de droits placés en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants: